

Longueville en Bref

Edito :

Chère Longuevillaise,
Cher Longuevillais,

Ce «Longueville en Bref » peut vous donner les principales informations sur la situation financière de notre commune car la réunion du conseil municipal sur le Compte Administratif 2008 et le Budget Unique 2009, a eu lieu le 30 mars dernier.

Fidèles à nos engagements, nous n'avons pas augmenté le taux des taxes.

Le 17 mars 2009, les travaux d'aménagement d'accès aux quais de la gare ont commencé et doivent durer 3 mois.

La réalisation du columbarium commencera en avril 2009.

Le « reprofilage » des voies communales commencera début mai et devra être terminé le 30 juin.

Vous pouvez trouver tous les détails des sujets abordés dans ce document dans les procès verbaux affichés ou portés sur le registre en mairie aux heures d'ouverture.

Les Conseillers Municipaux et moi-même, vous souhaitent une bonne lecture.

Chaleureusement,



Serge BOULANGER
Conseiller Général - Maire

Coin culturel :

Les comtes de Longueville (2)

1164 : Henri Plantagenêt (Plantagenêt : famille ainsi nommée en 1128 à cause du brin de genêt que Geoffroy V Le Bel plante dans sa coiffure lorsqu'il va à la chasse) est roi d'Angleterre, dit Henri Court-Manteau à cause du vêtement court et pratique qu'il porte. Il est marié à Aliénor d'Aquitaine avec qui il a 5 enfants .

1196 : C'est leur 2ème fils qui lui succède, Richard Cœur de Lion, héritier du trône d'Angleterre. Il refuse de donner l'Aquitaine à son plus jeune frère Jean, qui deviendra « Jean sans-terre ». Richard est un roi sanguinaire, mais aussi poète et écrivain célèbre à son époque . Son cœur est enterré dans la crypte de la cathédrale de Rouen .

Pensée du moment :

Il n'y a que deux conduites avec la vie : ou on la rêve ou on l'accomplit.

René Char

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 14h à 17h

Vendredi de 14h à 19h

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 10h30

Mail: mairie-longueville-sur-scie@wanadoo.fr

Site : <http://www.mairie-longueville-sur-scie.com>

Fiscalité

Budget communal 2009 :

La section de fonctionnement est équilibrée en dépense et en recette à 940 461 € et la section d'investissement est aussi équilibrée à 810 377 €.

Comptes administratifs des budgets de la commune de 2008 :

- CCAS : excédent de 215.37 €
 - halte garderie : excédent de 37 272.30 €
 - assainissement : excédent de 79 038.17 €
 - commune : excédent de 74 453.86 € (avec les restes à réaliser)
- Soit un excédent global communal de 190 979.70 €

Vote des 3 taxes 2009:

Elles ont été maintenues aux taux de 2008.

Ainsi, le taux de la taxe d'habitation reste à 15.53 %

le foncier bâti à 31.91 % et

le foncier non bâti à 61.20 %.

Urbanisme – Cadre de vie – Sécurité

Service de l'eau :

La fermeture de la laiterie, qui a fait chuter le volume d'eau vendu (moins 80%), conduit malgré négociations à une augmentation du tarif du mètre cube, par VEOLIA. Ainsi, par exemple, pour une consommation de 80 m³, la facture passera de 256.20 € TTC à 301.21 € TTC soit une augmentation de 17 %.

Eclairage public:

Sa maintenance pour l'année 2009 est confiée à la SARL PESQUET.

Obtention de subvention :

Une subvention PALULOS d'un montant de 678.42 € a été obtenue pour l'aménagement d'un logement communal aux normes handicapées. De ce fait, le Département dotera la commune d'une subvention de 25 % du montant hors taxe des travaux.

Travaux à la bibliothèque :

Les travaux de plomberie et d'électricité (installation de sanitaires) seront réalisés respectivement par la SARL PICQUET et la SARL AREBELEC de Saint Germain d'Etables.

Défibrillateur :

Il sera accessible contre le mur de la Mairie, à gauche, en montant les marches. Mme Ingrid DUMUGUET et M. Ludovic QUEDVILLE sont les deux référents.

Réduction du nombre d'arrêts de train en gare de Longueville sur Scie:

Suite à la suppression de 8 arrêts, les administrés, dépourvus de moyens de locomotion, ne peuvent plus faire l'aller-retour à Dieppe ou à Auffay en une demi journée. Les membres du Conseil Municipal ont donc décidé de voter une motion de mécontentement et de l'adresser à la SNCF et à la Région de Haute Normandie. Une réunion s'est tenue à la salle des fêtes le samedi 22 mars où plus d'une centaine de personnes a signé une pétition afin de rétablir les arrêts.

Travaux à la gare :

L'entreprise Gagneraud a commencé les travaux. Il s'agit de l'accès à la passerelle et la rampe pour les personnes à mobilité réduite.

conseils municipaux

Recensement effectué en janvier-février 2006:

Le nombre d'habitants de la commune est de 949 contre 948 auparavant. L'INSEE ne rend ce chiffre officiel qu'au 1^{er} janvier 2009, aussi les habitants de la résidence Varenne et Scie et le lotissement près du cimetière n'ont pas pu être comptabilisés.

Éducation – Culture – Citoyenneté

Tarif de cantine :

Malgré une augmentation de 2%, les tarifs sont toujours en dessous de l'indice INSEE pour l'alimentation : 2,45€ pour les enfants longuevillais; 3,06€ pour les enfants des autres communes et 3,47 € pour les autres personnes.

Revalorisation des tarifs de location des salles communales et de la vaisselle :

Salle des Fêtes :

le week-end,

pour les longuevillais : **306 €** pour les personnes hors commune : **408 €**

un vendredi soir, un jour férié ou pour un vin d'honneur :

pour les longuevillais : **153 €** pour les personnes hors commune : **204 €**

Salle Myosotis:

le week-end,

pour les longuevillais : **102 €** pour les personnes hors commune : **203 €**

un vendredi soir, un jour férié ou pour un vin d'honneur,

pour les longuevillais : **67 €** pour les personnes hors commune : **104 €**

Club des Jeunes : 150€

Location de la vaisselle

Pour les longuevillais : **0.89 €** pour les personnes hors commune : **1.30 €**

Gratuité pour toutes les manifestations des associations percevant une subvention communale et pour le personnel communal à raison d'une fois par an .

Prix des concessions :

au columbarium :

Pour 30 ans : 58,50€; pour 50 ans : 115,50 €; perpétuel : 1097€ (ce qui correspond au prix d'une case)

au cimetière :

Pour 30 ans : 78€; pour 50 ans : 154 €; perpétuel : 507€

Agendas :

24 avril : Car mis à disposition pour assister au match de basket : Dijon/Le Havre

25 avril : Soirée orientale, 19h à la salle des fêtes, organisée par le Club des Jeunes

26 avril : Passage de voitures ancienne rue Guynemer et arrêt vers 8h45 devant la pharmacie

2, 3 et 4 mai : Exposition de peintures, Action Culturelle, à la Salle des Fêtes

9 et 10 mai : Championnat de France handisport d'équitation, au Centre Equestre de la Scie

15 mai : Concours de Coinchée à 20h30 à la salle des Fêtes, organisé par le Comité des Fêtes

29, 30 et 31 mai : 20 ans du Jumelage Franco-Anglais

30 mai : CAL Pétanque, semi Nocturne, 19h

6 juin : Fête des mères de la commune, 11h à la Mairie

7 juin : Elections au Parlement Européen

14 juin : Fête du cheval, 15h, aux Nids

20 juin : Kermesse des écoles

Communiqués

Boîte à idées : Vous avez la possibilité de vous exprimer : une boîte est à votre disposition au niveau des panneaux d'affichage, place de la Mairie.

Sondage (toujours en cours) : Comment pouvons-nous baptiser notre salle des fêtes ? Faites nous part de vos suggestions dans la boîte à idées

Conseil de Jeunes : Afin de pouvoir constituer ce conseil, les jeunes de 11 à 15 ans qui souhaitent donner leur avis et mener des actions dans la vie communale, peuvent se faire connaître en Mairie. Pour l'instant, seuls 4 jeunes semblent être intéressés...

Organisation de voyage par l'Association Culturelle:

Un voyage au Sénégal est proposé du 6 au 11 novembre 2009, pour 1450 euros tout compris au départ de Longueville (entre 16 et 20 personnes, même extérieures à Longueville). Pour tous renseignements, contactez Mme Broyer au 02.35.85.04.85 ou Mme Duhornay au 02.35.85.45.62

Sortie bowling du 27 février 2009:

Une trentaine de jeunes accompagnés de 5 adultes de la commune ont passé un excellent moment au bowling de Dieppe. Cette sortie pourrait être reconduite.

Utilisation des tondeuses, tailles-haies, etc... : Par arrêté préfectoral, les horaires d'utilisation sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h à éviter dans la mesure du possible pour garder de bonnes relations entre voisins.

Plantations : L'article 671 du Code Civil stipule : « il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine, **qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi mètre pour les autres plantations.** »

Élagage : Les habitants doivent élaguer les plantations susceptibles de gêner les lignes électriques, téléphoniques, voie publique ...

Branches et racines : pour les branches des arbres ou arbustes qui dépassent de la limite de propriété, le voisin peut exiger du propriétaire qu'il les coupe, il n'a pas le droit de le faire lui-même. Il peut ramasser les fruits sur son terrain mais non les cueillir sur les branches. Il a le droit de couper lui-même les racines et brindilles qui empiètent sur son terrain.

À qui s'adresser en cas de désaccord ?

En matière d'élagage des arbres, c'est le Tribunal d'Instance qui a compétence.

Coin des associations:

L'Action Culturelle et le Comité des Fêtes invitent tous les Longuevillais à retenir la date du **vendredi 26 juin 2009** pour une fête musicale et historique à partir de 20h30 dans leur village.

Le Club des Anciens a changé de présidente : Michèle Guisolan a pris ses fonctions le 4 février 2009. Toutes les personnes retraitées peuvent venir pour un goûter, le 1er mercredi de chaque mois, et aussi participer aux sorties organisées tout au long de l'année. Un voyage à Amiens est également organisé le 13 mai.

Le CAL Section Athlétisme organise :

- une randonnée tous les 2ème dimanches du mois et le 4ème vendredi de chaque mois, départ 14h place de la Mairie. La cotisation annuelle est de 5€ par personne et par an.
- musculation : les adhérents reçoivent leur code d'accès à la salle lors de leur inscription pour une cotisation annuelle de 45€.